

Publiée le 16.11.2023

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20231109-2023_150-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Frénoville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO (arrivée à 19h12), M. Stéphane CASTEL (arrivé à 19h12), Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER (arrivé à 19h12), Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Gilbert GEMY (pouvoir à Lydie MAIGRET), Eric DUVAL (pouvoir à Michel CRUCHON), Laurent DECLERCK, William HERFORT et Mme Patricia LECOMTE.

Secrétaire de séance : M. Stéphane AMILCAR

Date de convocation :
31.10.2023
Date d'affichage
31.10.2023

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 33
Titulaires 31
Suppléants 2
Pouvoirs 2
Votants 35
19h12 Arrivée titulaires +3
Votants 38

Quorum 20

Délibération n° 2023 / 150

Objet : TRANSPORTS SCOLAIRES – Convention de prise en charge des accompagnatrices de bus scolaires

Il convient de conventionner avec la commune de Saint-Pierre-du-Jonquet pour la prise en charge de l'accompagnatrice pour le transport scolaire des enfants maternels de la commune.

Mme BAUGAS demande pourquoi une délibération globale n'est pas prise pour les 4 communes, même si cette année, seulement Saint-Pierre-de Jonquet est concernée.

Il est indiqué que chaque année une convention est délibérée avec les montants de chaque commune, comme cela est déjà le cas pour Valambray, Cesny-Aux-Vignes et Vimont.

M. le Président précise que la CDC est compétente sur la question, le principe n'est donc pas remis en cause.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de conventionner avec la commune de Saint-Pierre-du-Jonquet pour la prise en charge des accompagnatrices pour les maternels selon le montant suivant pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Saint-Pierre-du-Jonquet : 2 409,12 €
↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Stéphane AMILCAR

Le Président,
Philippe PESQUEREL

